

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2023

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

PARENT FRANCOIS MARIE
PARENT ANNE FRANCOISE
LA GARELLE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0768860539230

Déclarant 2 (C) : 1578916487071

Référence du document : 24 B9 1300878 73

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

LA GARELLE
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Numéro FIP 210 58 71 8321866789 3

Numéro d'ordre : 2

Date d'établissement : 24/05/2024

Somme qu'il vous reste à payer

44 852,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2024 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 376 077

Nombre de parts : 2.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Salaires.....	2616	56387		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 5639		
Déduction minimale.....	- 495			
Pensions, retraites, rentes.....	76833			
Abattement spécial de 10%.....	- 4321			
Salaires, pensions, rentes nets.....	74633	50748		125381
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				257370
Revenu brut global.....				
CSG déductible.....				382751
Revenu imposable.....				
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	6299
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				
Impôt avant réductions d'impôt.....				120689
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Dons aux oeuvres.....	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
	1500	1500	990	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 990
Impôt proportionnel.....				+ 806
Impôt total avant crédits d'impôt.....				
			120505	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS				
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	Montant déclaré		Montant retenu	
	806		806	- 806
Emploi salarié à domicile.....	1581		1581	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 791

Suite en page suivante >>>

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
--------------------	-----------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------	-----------------

M

2.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		118908
---	--	--------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵	CSG - CRDS 257370	PREL SOL 257370
BASE IMPOSABLE.....	257370	257370
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition.....	24965	19303

Total des prélèvements sociaux nets.....		44268
--	--	-------

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....		17501
--	--	-------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :		118908
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :.....		- 36555
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :.....		- 51668
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :.....		+ 715

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....		31400
---	--	-------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :		CSG-CRDS	PSOL
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :.....		24965	19303
		- 17379	- 13437

Suite en page suivante >>>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

Prélèvements sociaux à 17,2% nets : 7586 5866

Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³: **13452**

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER..... **44852**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵ **376077**

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ 6299

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1	Déclar. 2
16394	21512

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021..... 4114 5903

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022..... + 4114 + 5627

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023..... + 4114 + 4809

Plafond calculé sur les revenus de 2023..... + 4399 + 5075

Plafond pour les cotisations versées en 2024..... = 16741 = 21414

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... **31,83%**

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Suite en page suivante >>>

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2024

>>> Suite de votre avis

Taux marginal d'imposition.....

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

45,00%